

Déclaration du SNUipp-FSU 31 – CAPD du 3 mai 2017



Repousser l'hiver!

Suite aux résultats du premier tour des élections présidentielles et à la qualification de la représentante du Front National, la FSU et le SNUipp considèrent avec une extrême gravité la montée de l'extrême droite dans notre pays. Depuis des années, en conformité avec nos valeurs syndicales, nous prenons une part active pour la combattre. Outre les replis nationalistes, les discours de haine et de racisme, le programme du Front National est contraire aux objectifs et valeurs de solidarité, de justice sociale, d'égalité et de paix que porte la FSU. Mais lutter contre les idées d'extrême droite implique de lutter contre les inégalités et les injustices, les politiques libérales en œuvre qui font le lit de l'extrême droite depuis des années.

L'École a été présente dans les débats de la campagne électorale, avec notamment des attaques et des remises en question d'une école émancipatrice et égalitaire. Le SNUipp et la FSU ne laisseront pas cette question être ainsi confisquée, utilisée et manipulée à des fins politiques opposées aux valeurs et aux principes qui animent la profession.

Le SNUipp, avec la FSU et les personnels, continuera de porter des propositions alternatives pour une société plus juste, plus égalitaire et plus solidaire.

Dans ce contexte électoral, plusieurs certitudes nous animent. D'abord, que les salariés devront se défendre et qu'aucun des candidats ne représente leurs intérêts sociaux. Ensuite, qu'aucune voix du monde du travail ne doit aller à madame Le Pen. Enfin, qu'une victoire de l'extrême droite représenterait une régression politique et sociale majeure.

Mais l'histoire depuis le début des années 80 nous l'enseigne : gagner une bataille électorale n'est pas gagner la guerre contre l'extrême droite. Au-delà du 7 mai, nous formulons le vœu que dans la tradition du mouvement ouvrier, social et politique, les femmes et les hommes attachés à la liberté, la fraternité et l'égalité prennent conscience des enjeux et sachent peser dessus.

Sale temps pour les temps partiels

En ce qui concerne le temps partiel sur autorisation, la plupart de nos collègues attend encore la décision les concernant. Ces derniers ont découvert, lors de leurs entretiens avec les IEN, que la politique départementale d'octroi des temps partiels était modifiée. Il s'avère donc, que par nécessité (afflux important de PES à la rentrée), les collègues ont été orientés vers un mi-temps ; quotité sur laquelle il y avait des restrictions les années précédentes, rappelons-le ! Le temps partiel, en fait la vie des collègues, est donc devenu la variable d'ajustement utilisée par l'administration !

Le recours au temps partiel est un moyen pour les enseignants de concilier leur vie personnelle avec leur vie professionnelle. Avec la dégradation de nos conditions de travail (temps de présence accrus dans les écoles, pénibilité, effectifs trop importants, absence de RASED, non remplacement, absence de formation continue, allongement de la carrière et recul de l'âge de la retraite...), le temps partiel est souvent un moyen de gérer ou même de supporter cette situation tout en préservant santé, professionnalisme, projets personnels et vie familiale. Imposer aux collègues de reprendre à plein temps pourrait compliquer les conditions de travail de l'ensemble des enseignants jusqu'à parfois favoriser le « burn-out » .

Pour la troisième année consécutive, le recours aux arguments comptables ou de nécessité de service est utilisé pour justifier les refus, qui plus est dans la plus grande opacité.

Comment justifier l'inégalité de traitement, Monsieur le Directeur Académique, quand, selon l'implantation du poste, certains pourront opter pour une autre quotité (du 80 vers le 50%) alors que d'autres n'ont même pas cette option (support inadapté au Stagiaire) ?

Comment accepter la discrimination sociale entre celles et ceux qui pourraient, financièrement opter pour un 50%, quand d'autres ont tout juste les moyens de demander un 80% qui leur serait refusé ! C'est injuste et inéquitable!

Et, double peine, les collègues sont dans l'incertitude depuis plusieurs mois. La circulaire demandait de préférence un dépôt de dossier début février, et trois mois plus tard aucune réponse ne leur est parvenue ! Comment organiser sa vie personnelle et professionnelle, comme, par exemple, participer aux opérations du mouvement sans avoir cette donnée essentielle qu'est la quotité de service ?

Comment mener à bien des projets personnels, familiaux, associatifs, citoyens et autres sans avoir de visibilité puisque chaque année la règle change, sans préavis et sans information ? C'est un traitement indigne des personnels !

Pour le SNUipp-FSU 31, cette gestion des personnels et de leur vie est de plus en plus inhumaine et socialement coûteuse. Ce n'est bon ni pour les personnels, ni pour le service public.

En amont de la campagne temps partiel, le SNUipp-FSU 31 demande que des critères transparents et équitables soient communiqués aux personnels.

Le SNUipp-FSU 31 s'oppose à toute restriction sur le droit au temps partiel. Toutes les quotités prévues par les textes doivent être accordées aux collègues qui en font la demande !

Nous vous demandons donc de réorienter vos décisions dans ce sens.

Nous revendiquons toujours une dotation exceptionnelle pour le département, non seulement pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et d'enseignement pour les enseignants, mais aussi pour que les collègues puissent accéder au temps partiel.

Cet été, l'affectation des PES

Le SNUipp-FSU 31 demande que les mêmes critères de barème soient appliqués aux stagiaires comme aux titulaires (ancienneté notamment pour les stagiaires actuels issus de la liste complémentaire, enfants, situations médicales). Il nous paraît important de prendre en compte les situations individuelles des stagiaires, ceci dans un esprit de justice.

Mouvement

Un redécoupage dans le vent

Dans le cadre du redécoupage des circonscriptions et de la réorganisation des associations d'écoles, des dispositifs d'UPE2A, des personnels (TRS, ZIL, psychologues, enseignants en UPE2A) ont vu leur affectation modifiée avec parfois d'importantes conséquences au niveau géographique. Nous vous avons demandé, Monsieur L'Inspecteur d'Académie, de traiter ces situations comme des mesures de carte scolaire pour les collègues concerné-es. En refusant, vous les avez contraints, soit à participer aux opérations de mouvement soit à poursuivre sur un poste qu'ils/elles n'avaient pas demandé. Le SNUipp-FSU 31 réitère sa demande de mesures de carte scolaire pour tous les personnels dont l'affectation est modifiée.

Postes à profil

Le SNUipp-FSU reste opposé à ce dispositif qui tend à faire croire qu'à chaque poste correspond l'enseignant-e providentiel-le. Il s'inscrit dans une politique de contractualisation, d'individualisation et de mise en concurrence des personnels et vise à faire tomber une des clés du fonctionnement démocratique du système public d'éducation, l'égalité des enseignant-es en termes de statut, de droits et de formation.

De très nombreux-ses collègues ayant émis des vœux sur des postes spécifiques n'ont pas transmis le dossier demandé. La procédure est contraignante et fait renoncer nombre de collègues. La tâche est particulièrement ardue pour les personnels intégrant le département à la rentrée puisque, faute d'identifiant, ils/elles n'ont pas accès aux documents publiés par la DSDEN 31 (circulaires, fiches de postes, de candidature). Nous dénonçons cette situation qui traite les collègues de manière inéquitable.

Concernant les postes de maître supplémentaire, des collègues auraient reçu un avis défavorable de leur IEN sur la base de leur manque d'ancienneté dans la fonction. Pour nous, cela pose plusieurs problèmes :

- il n'y a pas de condition d'ancienneté de fonction dans le BO n°3 du 17 janvier 2013 sur les dispositifs "plus de maîtres que de classes" fixant missions, organisation du service, affectation et accompagnement des maîtres supplémentaires.

- les collègues ne sont pas traités de manière équitable sur le département.

Le SNUipp-FSU 31 demande donc la levée des avis défavorables des IEN pour les collègues concernés.

Nous rappelons également que le profilage poussé à l'extrême (jusqu'à la phase 3 l'an dernier), avait eu pour conséquence de laisser des postes vacants notamment sur plusieurs écoles REP+. Pour les écoles, les élèves et les collègues, cette situation ne doit pas se reproduire.

Enfin, nous pensons qu'il serait respectueux des collègues d'être prévenus par leur IEN quand celui-ci émet un avis défavorable à leur candidature sur un poste spécifique.

Le SNUipp-FSU demande l'arrêt du profilage, l'arrêt des CV et des lettres de motivation qui obligent les collègues à se mettre en concurrence les un-es avec les autres. Il demande que tou-tes les candidat-es sur ces postes soient affecté-es à titre définitif et formé-es dès ce mouvement.

Le SNUipp-FSU continuera à se battre pour une gestion basée sur la transparence, la confiance dans les équipes et l'investissement en formation. Ce serait une gestion appropriée à la mise en œuvre de ses propositions pour la réussite de tous les élèves.